

Département de la Somme
République Française : Comune de FAVIERES

Conseil Municipal: SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un Juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juin 2024, s'est réunie à 19H30 sous la présidence de Mr Gael PERISSET 1er Adjoint;

Nombre de membres en exercice: 11

Présents : Mrs Gael PERISSET, Hervé SMETS, Mme Michèle SOHET, Mrs Pascal TELLIER, Pascal BERZIN et Mme Valérie DESMOLINS, Jean-Matthieu MARO

Excusés : Mrs Yann BETOUART, Laurent GARBE, Guy TAECK, Pierre CAFFIER
Pouvoirs : Mr GARBE à Mr SMETS , Mr CAFFIER à Mr PERISSET, Mr BETHOUART à Mr MARO

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Michèle SOHET

°+°+°+°+°+°+°+°+°+

En l'absence de Mr le Maire souffrant, la séance est présidée par Mr PERISSET.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus: Valérie Desmolins, Pascal Tellier, Pascal Berzin et Jean-Matthieu Maro suite au scrutin du 16 juin 2024.

Suite à une erreur d'appréciation sur le nombre d'élus présents pour le vote du CA, le quorum n'ayant pas été atteint, l'approbation du CA 2023 est annulée. Le compte administratif doit être revoté ainsi que le budget 2024.

Approbation du procès verbal du 15 avril 2024 :Approuvé sans observation.

Délibération 1 ET 2

Compte de gestion 2023 Et Compte administratif 2023

Monsieur le Président de séance rappelle que le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Ci-joint les résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget.

Monsieur le Président de séance présente à l'assemblée les différents chiffres du compte administratif **qui sont en concordance avec le Compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur de Doullens**

Section de fonctionnement

DEPENSES : 382 008.17 €

RECETTES : 392 751.25 €

REPORT (N-1) : 398 457.25 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 763 330.39 €

RECETTES : 207 029.07 €

REPORT (N-1) : 492 750.54 €

RAR Investissement (N+1) : 11 672.31

RESULTAT CUMULE

DEPENSES : 1 157 010.87 €

RECETTES ; 1 490 988.11 €

Les élus remercient le président de séance d'avoir accédé à leur demande légitime d'obtenir la **comptabilité détaillée par section**, malgré le délai très court pour examiner les documents cela permet d'avoir une meilleure compréhension des chiffres et gagner beaucoup de temps lors de nos échanges.

De nombreuses questions, remarques et échanges dont :

- Taxe paturage et location de terre agricole, abordé par Pascal Berzin:

Suite à la renégociation des baux, au changement de notaire et faute de temps évoqué par la secrétaire de mairie, la facturation n'a pas été faite depuis 2021; ce sera rectifié semaine prochaine. Cela fera une rentrée d'argent d'environ 16 000 € .

- Vélomaritime : seuls les frais (boissons, nouritures et divers) sont repris mais pas l'encaissement des repas (Michèle Sohet)

La mairie ne pouvant enregistrer des recettes c'est Sport et Loisirs, dont les bénévoles assurent le service, qui encaisse et reverse une partie des recettes à la mairie.

- location de droits de chasse et de pêche (Question de Pascal Tellier): 39 521€ ?

Elle représente les exercices 2022 et 2023 suite au renouvellement du bail en fin d'année 2022 du marais.

- Passerelle pour vélo : 25 300€

la subvention de 6000€ a été perçue début 2024

- surévaluation des dépenses en règle générale mais plus encore pour le chapitre frais de personnel:

Jean-Matthieu Maro s'étonne de cette démarche qui s'apparente à la présentation d'un budget non sincère. La secrétaire administrative explique qu'il est nécessaire de provisionner un maximum pour répartir l'argent disponible et en fin d'exercice le résultat est reporté.

Conformément au règlement, Monsieur le Président de séance demande d'élire un Président pour le vote :

Hervé SMETS est nommé.

Monsieur le Président de séance quitte la salle

VOTE : Présents 6 plus 2 pouvoirs (le pouvoir au président de séance n'est pas valide pour ce vote)

POUR 8

Le compte administratif est approuvé.

Délibération 3 : Affectation de résultats

Monsieur le Président de séance propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (ligne 1068) :

75 223.09 €

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 333 977.24 €

VOTE : 7 présents et 3 pouvoirs

AFFECTATION DU RESULTAT TEL QUE PROPOSE: 10 POUR

Délibération 4 : Budget primitif 2024

Comme l'approbation du CA 2023 a été annulée, l'approbation du budget 2024 doit être renouvelée.

Une erreur de 1 centime était constatée sur le budget initial, celle-ci est rectifiée ci -dessous (ligne des amortissements) :

Sur les amortissements, une erreur également sur le compte d'imputation en investissement - compte utilisé 2041412 pour 10 995.67 €

Alors qu' il faut utiliser le compte 2804112 pour 10 995.67€

Section d'investissement.

Dépenses.

RAR :	21	11 228.31
	20	444.00
16	Emprunts et dettes	13 813.86
203	Etudes Eglise	25 000.00
21	immobilisations corporelles	294 830.38
041	Opérations patrimoniales	85 600.00
D001	Solde d'exécution négatif	63 550.78

Recettes

1341	DETR	47 800.00
10	Dotations Fonds divers	7 057.00
	Virement de la section de fonctionnement	267 791.58
	Opérations d'ordre	10 995.67
	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 223.09
	Opérations patrimoniales	85 600.00

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 494 467.33 €

Section de fonctionnement.

DEPENSES

- Charges à caractère général : 152 500.00 €
- Charges de personnel et frais : 190 000.00 €

- Atténuation de produits : 11 050.00 €
- Autres Charges de gestion courante : 53 275.00 €
- Charges financières : 27 373.00 €
- Opération d'ordre (amortissement) 10 995.67 €
- Virement à la section d'investissement : 267 791.58 €

Recettes.

- Impôts et taxes : 11 000.00 €
- Produits des services : 40 700.00 €
- Fiscalité locale : 146 481.00 €
- Dotations et participations : 149 357.00
- Produits gestion courante : 31 470.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 333 977.24 €

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 712 985.24 €

Le Budget Total de la commune s'équilibre à la somme de 1 207 452.58 €

Avant d'aborder l'examen du Budget 2024 les nouveaux élus s'interrogent sur le **fonctionnement des commissions** et notamment si la commission financière a été réunie avant la finalité du budget.

Mme Biget secrétaire de Mairie répond que la commission devrait se réunir régulièrement mais que **le budget est du seul ressort du Maire.**

C'est le Maire qui propose la composition des commissions

Michèle Sohet précise que les commissions ne sont pas réunies ! Gael Périsset indique pour sa part que la commission voirie s'est réunie.

Jean-Matthieu Maro regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion cela aurait permis d'avoir des informations et explications notamment sur les choix budgétaires. Il demande à ce que **les commissions soient revues rapidement pour intégrer les nouveaux élus**, et si l'on peut y adjoindre des personnes non élues (ce qui s'est déjà fait) ; Rejoint par les élus, il demande qu'une fois **revues elles se réunissent régulièrement** pour plus de démocratie.

Le président de séance indique que cela sera fait rapidement.

Concernant le Budget 2024, Jean-Matthieu Maro indique que celui-ci est plus sincère que celui de 2023 car plus proche des dépenses réelles.

Mme Biget précise que Mr le Maire a réuni les adjoints et un élu 15 jours avant le vote pour discuter du budget! Ce que confirme Gael Perisset précisant qu'il

sagissait d' une réunion par rapport aux travaux de l'église et leurs financements.

Lors d'un débat animé les élus abordent le financement des travaux et la forme des crédits votés.

Tant que les travaux ne seront pas réceptionnés, on ne touchera pas les subventions ni le reversement de la TVA;

Ces travaux devraient se terminer en fin d'année 2024.

Valérie Desmolins demande si la **suppression des animations 2024** annoncées le mois dernier par Mr le Maire sont toujours d'actualités? Elle est soutenue dans sa demande par l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire a rencontré l'Association Sports et Loisirs et il est prévu **que la mairie prendra en charge le feu d'artifice et Sports et Loisirs les repas du 13 juillet**. Ce que confirme Pascal Tellier trésorier de l'Association.

Sur le budget de 11 000€ il y a donc les colis des aînés, le feu d'artifice du 13 juillet, le Noël des enfants ... **Le repas des aînés pourrait être envisagé début 2025 et l'interrogation persiste pour le Téléthon**. Michèle Sohet fait remarquer que **la perception de l'arriéré des recettes de fermage pourrait permettre cette dépense**.

Voirie : Devant la **dégradation des routes** les élus s'interrogent sur le choix des réparations et la **diminution du budget** prévu pour 2024 (18 213 € en 2023 et 11 000 € pour 2024)

7000€ ont été dépensés pour la réparation des routes du ressort de la commune. La com de com qui regroupe 71 communes a en charge les routes communautaires - ou les bus passent-

La rue de Romaine n'est pas programmée!

Pour le budget de 11 000€ c'est un choix budgétaire , ce sera à revoir en 2025!

Idem pour l'entretien des rivières : très réglementé, on ne peut pas intervenir directement!

Jean-Matthieu Maro propose de **constituer une commission sur le sujet** avec des réunions de travail et d'information.

Le **versement au SDIS 80 : 12 875€** (rémunération des sapeurs pompiers) est fonction du nombre d'habitants.

Pascal Tellier interroge le président de séance sur les conséquence du non vote du budget?

La secrétaire informe les élus que la sous-préfecture a demandé de revoter le budget très rapidement, plus précisément ce jour!

Par contre s'il y avait une dépense en urgence a effectuer, il est toujours possible d'intervenir sur le budget en passant d'un chapitre à un autre.

Les **subventions** attendues pour l'église ont été précisées : elles **seront de 380 000€**.

Concernant le versement de la **TVA** qui intervient tous les 2 ans, cette année 2000€ en janvier 2025 **ce sera 125 000 €**. **Le budget devrait retourner à l'équilibre d'ici mi 2025.**

Les **délégations accordées au maire** sont précisées à la demande des nouveaux élus: jusque 5000€ à sa discrétion. Après 3 devis : jusqu'à 25 000€ de dépenses autorisées.

Jean-Matthieu indique qu'il serait malvenu qu'il y ait des dépenses non prévues, non essentielles alors que des activités ont été supprimées (téléthon, repas des aînés) ou non programmées (voirie)

Si des possibilités de financements se font jour, priorité à ces activités!

Pascal Tellier précise combien lui et ses colistiers aiment leur village et sont heureux de s'impliquer pleinement dans la vie municipale.

Après ces échanges animés et instructifs, il est procédé au vote du budget 2024

Présents : 7 et 3 pouvoirs

POUR : 10 Le budget 2024 est voté.

informations et questions diverses

- Les élections législatives se dérouleront dans la salle du Conseil : directive de la Sous-préfecture.

- Depuis la fin de la période Covid, la présence au CM en visioconférence est interdite.

- Les élus demandent que l'on revoie l'affichage des PV aux tableaux d'affichage et sur le site de la mairie. Il s'agit d'une obligation, et nos concitoyens ont droit à l'information.

- La gestion du site est inexistante depuis le retrait en juillet 2022 des mots de passe à l'élue en charge. La cion informatique et communication devra se pencher sur son fonctionnement.

- Jean-Matthieu Maro demande que pour les réunions trimestrielles un calendrier prévisionnel soit prévu, auquel sera ajouté bien sûr les réunions exceptionnelles. Cela devrait permettre de réunir les commissions avant les CM et favoriser la vie démocratique.

Tous ces sujets seront remontés à Mr le Maire et revu rapidement, notamment celles liées au fonctionnement du Conseil : réunions et délégations et des commissions : composition et réunions...

-Une habitante de la commune autorisée à intervenir en fin de Conseil explique ses nombreux déboires lors des inondations de cet hiver et les non-réponses des instances approchées. Elle a alerté la mairie d'un risque de pollution si sa cave,

où se trouve une cuve de 1000l de mazout, est inondée! Ces problèmes risquent d'être récurrents à l'avenir d'où l'importance, selon Jean-Matthieu Maro, de créer une commission ou association sur ce risque d'inondation.

La séance est levée à 22h40